

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 83 (1975)

**Artikel:** La consécration de la cathédrale, 20 octobre 1275  
**Autor:** Meylan, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-63123>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La consécration de la cathédrale, 20 octobre 1275

HENRI MEYLAN

La consécration de la cathédrale de Lausanne nous est attestée par un document de la fin du Moyen Age, conservé aux Archives cantonales vaudoises et provenant des papiers Loys. Il a été publié à plusieurs reprises, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, en dernier lieu par Maxime Reymond en 1910, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*<sup>1</sup>.

On doit premièrement se demander quelle est la nature de cette pièce, unique en son genre dans nos annales. Ce n'est ni une bulle pontificale, ni un diplôme émané de la chancellerie impériale, encore moins un acte de l'évêque de Lausanne. Il ne porte ni sceau, ni monogramme, ni signet de notaire; en un mot, il n'a rien d'un acte authentique, au sens que les diplomatistes donnent à ce mot. Ses dimensions sont à noter: 520 sur 340 mm., comparables à celles des affiches d'indulgence de la fin du Moyen Age<sup>2</sup>. L'écriture également semble être de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la tête grotesque

---

<sup>1</sup> MAXIME REYMOND, L'« acte de consécration » de la cathédrale de Lausanne, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. 4, 1910, p. 258-270. Cette pièce de grandes dimensions faisait alors partie des archives de la famille de Loys, aujourd'hui déposées aux Archives cantonales vaudoises, à Lausanne. Mais comment est-elle entrée chez les Loys, on ne sait. Jean-Baptiste Plantin, l'historien vaudois, en a eu connaissance grâce à Jean-Philippe Loys de Villardin. De son côté, l'évêque Jean-Baptiste de Strambino l'a insérée dans son recueil des *Decreta et Constitutiones synodales Ecclesiae et Episcopatus Lausannensis*, Fribourg 1665, p. 182 s.. Abraham Ruchat l'a placée dans ses *Monumenta Lausannensia quatuor...* Cf. C. SANTSCHI et CH. ROTH, *Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat*, Lausanne 1971, p. 77 et 122. On doit au chanoine Fontaine, de Fribourg, une bonne *Dissertation historique et critique*, Fribourg 1791.

<sup>2</sup> Voir là-dessus, les articles de PAUL-F. FOURNIER, *Affiches manuscrites ou imprimées d'indulgences*, parus dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 84, 1923, p. 116-160, et t. 104, 1943, p. 101-114, ainsi que la note de RENÉ GANDILHON, *Trois affiches d'indulgences imprimées sous le pontificat de Paul III*, *ibid.*, t. 105, 1944, p. 189-191.

de l'initiale n'apparaît pas chez nous avant 1440 ou 1450, selon M. Olivier Dessemontet.

S'il s'agit bien, comme je le suppose, d'une affiche destinée à être placardée pour la fête de la dédicace, on peut imaginer qu'elle a dû remplacer d'autres affiches antérieures, partant que le texte qu'elle porte est beaucoup plus ancien, ce qui rend compte en même temps du nombre surprenant de « coquilles », telle la « Dulcisa Sansone », pour « Ducissa Saxonie », l'une des filles de Rodolphe de Habsbourg. Le fait que notre document ne comporte pas d'image de la Vierge, ni d'écu, vient renforcer notre supposition quant à la date, car les affiches de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du XVI<sup>e</sup> en ont presque toujours.

\* \* \*

La date de 1270, mort de saint Louis, au camp devant Tunis, nous est familière dès l'école. En fait, ce n'est pas, comme on le dit volontiers, la « dernière croisade »; c'est encore moins la fin de l'idée de croisade, car celle-ci a persisté jusqu'au temps de Richelieu, elle sera le ressort de la politique du père Joseph <sup>1</sup>.

La volonté de porter secours aux derniers établissements chrétiens de la Terre Sainte anime les deux hommes qui se trouvent à la tête de la chrétienté d'Occident, le nouveau pape, Grégoire X, et le nouvel empereur, Rodolphe de Habsbourg, qui se rencontreront précisément à Lausanne, en octobre 1275. Les problèmes qui leur sont posés sont urgents, après un interrègne de quinze ans pour l'Empire et une vacance de trois ans pour la papauté. Il s'agit en effet de restaurer la chrétienté après le duel implacable des empereurs Staufen et des papes, de réformer l'Eglise en condamnant les abus, de sauver enfin ce qui reste des royaumes latins de Terre Sainte, et pour cela de faire l'union avec les Grecs.

A cette rude tâche deux hommes forts vont s'atteler. Le nouveau pape, un Italien, est âgé de soixante et un ans; brouillé avec son supé-

---

<sup>1</sup> Sur les critiques à l'endroit de la Croisade, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, et particulièrement vers 1270, voir S. RUNCIMAN, *The Decline of the Crusading Idea*, paru dans *Congrès des sciences historiques*, Rome 1955, *Relazioni*, vol. III, p. 637-652. Le traité d'Humbert de Romans, maître-général des frères Prêcheurs, *De praedicatione crucis*, a été analysé par LECOY DE LA MARCHE, qui le date de l'hiver 1266-1267, dans *Revue des questions historiques*, t. 48, 1890/2, p. 5-28. Sur la persistance de l'idée de Croisade bien au-delà du Moyen Age, cf. ALDOUS HUXLEY, *L'Eminence grise*, Monaco 1945, p. 156 s., 168 s.

rieur, l'évêque de Liège, il s'est embarqué pour la Palestine en 1269. C'est là qu'on est allé le chercher pour mettre fin à un interminable conclave. Un homme simple et droit, ce Tedaldo Visconti, de Plaisance, qui n'est pas cardinal, ni même ordonné prêtre, et qui va réussir par sa droiture et sa fermeté<sup>1</sup>. Le concile général qu'il a convoqué et qui siège à Lyon, de mai à juillet 1274, a mené à bien l'union avec les Grecs, ardemment désirée par Michel VIII Paléologue, malgré son clergé et son peuple. De plus, le concile a promulgué le grand décret: *Ubi periculum...*, qui fixe la procédure des conclaves ultérieurs. Il a enfin mis un terme au pullulement des ordres mendiants, en ne reconnaissant, outre les frères Prêcheurs et les Mineurs, que les ordres des Carmes et des Ermites de saint Augustin<sup>2</sup>.

Le nouveau roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, est un chevalier de belle prestance, dont le château familial est situé au cœur de la Suisse alémanique, dominant les routes du Plateau, de Soleure à Zurich et de Zurich à Bâle. Guerrier redoutable, il s'est heurté durement chez nous à un adversaire de sa taille, Pierre de Savoie, dans les années 1260. On s'est battu autour de Morat et de Payerne. Mais le « petit Charlemagne », comme on l'appelle, est mort en 1268 déjà, ayant « rassemblé » les terres du Pays de Vaud, et les Electeurs de l'Empire en choisissant son antagoniste (septembre 1273) ont fait monter celui-ci sur une scène autrement plus vaste que celle de notre pays<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Si bref qu'il ait été, le pontificat de Grégoire X (1271-1276) a fait le sujet d'une excellente monographie, celle de LUDOVICO GATTO, dans les *Studi Storici* 28-30, publ. par l'Istituto Italiano per il Medio Evo, Roma 1959.

<sup>2</sup> Dans la collection: *Histoire des conciles œcuméniques*, le t. 7 est consacré aux Conciles de Lyon I (1245) et Lyon II (1274), ce dernier, traité par HENRI HOLSTEIN, S.J., Paris 1966. Les décrets de Lyon II dans les *Conciliorum oecumenicorum decreta*, 3<sup>e</sup> éd. Herder, 1973, p. 303-331. On sait que le pape se trouva constamment entravé dans sa politique d'union avec les Grecs comme aussi dans l'imbroglio italien, par les desseins ambitieux de Charles d'Anjou, celui-là même que le Saint-Siège avait mis en possession du Royaume de Naples. Il prétendait recréer à son profit l'Empire latin de Constantinople et se flattait de faire de son neveu, Philippe III, le jeune roi de France, un empereur germanique. Voir EMILE-G. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris 1954, p. 111 s., et sur Michel VIII Paléologue (1261-1282), le chapitre de R. GUILLAND, paru dans *L'Europe orientale de 1081 à 1453*, Coll. Glotz, Paris 1945, p. 200-221. L'étude de M. H. LAURENT, O. P., *Grégoire X et Marco Polo (1269-1271)*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 58, 1941-1946, p. 132-144, a précisé fort heureusement les contacts pris avec l'Orient par l'archidiacre de Liège, en particulier avec les frères Nicolas et Matthieu Polo, de Venise.

<sup>3</sup> A l'ouvrage classique d'OSWALD REDLICH, *Rudolf von Habsburg*, Innsbruck 1903, il faut ajouter la notice de H. HEIMPEL, dans *Die grossen Deutschen*, 2<sup>e</sup> éd. t. I, p. 217-231.

Dans sa lettre au pape (fin juin 1274), le nouvel élu déclare que la double élection de l'un et de l'autre est un véritable miracle d'En Haut, et qu'ils sont destinés par le Ciel à travailler en plein accord. Cet accord venait en effet de se réaliser, après quelques mois de tractations <sup>1</sup>. A fin février 1274, Rodolphe avait dépêché à Lyon un de ses hommes de confiance, le provincial des frères Mineurs de la Haute-Allemagne, frère Conrad Probus, puis au début de juin son chancelier Otto, lequel était muni des pleins pouvoirs pour confirmer les privilèges de l'Eglise romaine et prêter les serments requis. Le 6 juin eut lieu la séance solennelle, où le chancelier, assisté de plusieurs évêques et seigneurs allemands, donna lecture devant le pape et les cardinaux des privilèges des empereurs Otton IV et Frédéric II pour l'Eglise romaine, ainsi que des vieux diplômes de Louis le Pieux (817), et Otton I<sup>er</sup> (962). Enfin, dans le courant de septembre, « ainsi que le voulaient le droit et l'équité », Rodolphe de Habsbourg fut solennellement reconnu comme le maître de l'Empire, et le 26 septembre le pape lui adressa, comme à tous les princes ecclésiastiques et laïcs de l'Empire, la bulle qui le nommait Roi des Romains. Ce n'est pourtant qu'un an plus tard que la rencontre prévue du pape et de l'empereur pourra avoir lieu, car il a fallu en finir avec les prétentions surannées d'Alphonse, roi de Castille, à la couronne impériale, et celles toutes récentes d'Ottokar, roi de Bohême, un des rivaux les plus redoutables de Rodolphe.

\* \* \*

Dans un article très neuf, paru en 1946, René Crozet, le grand archéologue français, a montré que les consécrations d'églises cathédrales ou collégiales par les papes sont le fait des circonstances <sup>2</sup>: elles sont liées aux déplacements du pape en vue d'un concile ou d'un

<sup>1</sup> Sur les négociations des envoyés de Rodolphe à Lyon, REDLICH, *op. cit.*, p. 173 s.

<sup>2</sup> RENÉ CROZET, *Etude sur les consécrations pontificales* dans *Bulletin Monumental*, 1946, p. 5-46. La cérémonie ne se déroulait pas toujours paisiblement, preuve en soit la scène qui eut lieu lors de la dédicace de Saint-Germain-des-Prés par le pape Alexandre III, en 1163. Les moines ayant protesté avec la dernière énergie contre la présence de l'évêque de Paris, Maurice de Sully, celui-ci dut se retirer. Le texte de la notice relate que le pape, ayant consacré le maître-autel, plaça les reliques dans l'autel *et accepto instrumento quod vulgo vocatur truella, easdem cemento intro sigillavit*. RENÉ POUPARDIN, *Recueil des chartes de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés...*, t. I, Paris 1909, p. 192 s. Sur les rites de consécration, voir l'article de P. DE PUNIET, *Dédicace des Eglises*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. IV, col. 374-405 (1920).

couronnement, parfois c'est la conséquence d'un séjour en exil, hors d'Italie. Assez fréquentes aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, elles deviennent très rares au XIII<sup>e</sup>. La dernière citée par Crozet est celle de Lyon, en 1245; si celle de Lausanne n'est pas alléguée par lui, c'est que Lausanne est terre d'Empire. Dans ce cas, c'est la politique qui a été déterminante: le pape veut la paix entre les princes dans l'Empire et surtout en Italie, mais aussi avec les Grecs, afin d'assurer le succès de cette croisade qui lui tient tant à cœur. De son côté, le roi Rodolphe entend se faire couronner empereur à Rome.

Ils se donnent rendez-vous à Lausanne, où le pape, après être descendu jusqu'à Beaucaire pour y rencontrer le roi de Castille, remonte la vallée du Rhône et arrive sur les bords du Léman au début d'octobre. Rodolphe, qui est à Worms le 22 septembre, se trouve à Lenzbourg, tout près du château familial, le 10 octobre, à Lausanne le 18. C'est là qu'il renouvellera au pape les serments de fidélité à l'Eglise romaine, c'est là qu'il recevra la croix, ainsi que la reine, Anna de Hohenberg, et nombre de seigneurs de haut rang, avec l'engagement de se rendre personnellement en Terre Sainte. Il est convenu que le couronnement aura lieu le 2 février prochain, à Rome. Le pape lui accorde un subside considérable: 12 000 marcs d'argent pour la « Romfahrt », à quoi s'ajoutera bientôt un prêt de 3000 marcs.

Le 20 octobre a lieu la cérémonie solennelle de la consécration, l'onction des autels et les rites annexes, sur laquelle le document cité plus haut ne nous fournit aucune précision. Il énumère, en revanche, les reliques déposées par le pape dans le maître-autel: du bois de la Croix, des cheveux de la Vierge Marie, de la côte de sainte Marie-Madeleine, de la côte de saint Laurent, du sépulcre du Seigneur, du sépulcre de la Vierge Marie, de la crèche du Seigneur, du bois de la croix de saint André, et de quelques autres. En outre, le pape concède des indulgences, une année et quarante jours selon la formule traditionnelle, à tous ceux qui, dûment confessés, visiteront l'église Notre-Dame de Lausanne à la date de la consécration. A quoi s'ajoute la quarantaine, accordée par les cardinaux.

Etaient présents à la cathédrale, entourant le pape, pas moins de huit cardinaux, cinq archevêques, une douzaine d'évêques<sup>1</sup>, ainsi

---

<sup>1</sup> La majorité du Sacré Collège, à commencer par son doyen, le cardinal-évêque d'Ostie, Pierre de Tarentaise (le futur Innocent V), deux cardinaux

qu'un nombre considérable de seigneurs de l'Empire, dont les noms ont été passablement estropiés dans la notice, à commencer par les trois fils de Rodolphe, ses filles et quelques-uns de ses conseillers <sup>1</sup>.

On voudrait en savoir davantage; les sources, hélas! comme si souvent dans notre histoire, font défaut. Il ne s'est pas trouvé alors dans le Chapitre de Lausanne un second Conon d'Estavayer, pour faire le récit de la cérémonie.

\* \* \*

La suite n'a pas répondu aux espoirs suscités par l'événement. Le pape Grégoire, qui s'était dirigé à fin octobre sur le Valais pour traverser les Alpes par le Simplon, est mort le 10 janvier à Arezzo, sur le chemin de Rome. Après lui, Pierre de Tarentaise, un théologien de Paris, n'a régné sous le nom d'Innocent V que cinq mois, et celui qui lui a succédé, Adrien V, que quarante jours. Le couronnement impérial n'a pas eu lieu. Ce qui n'a pas empêché Rodolphe de

---

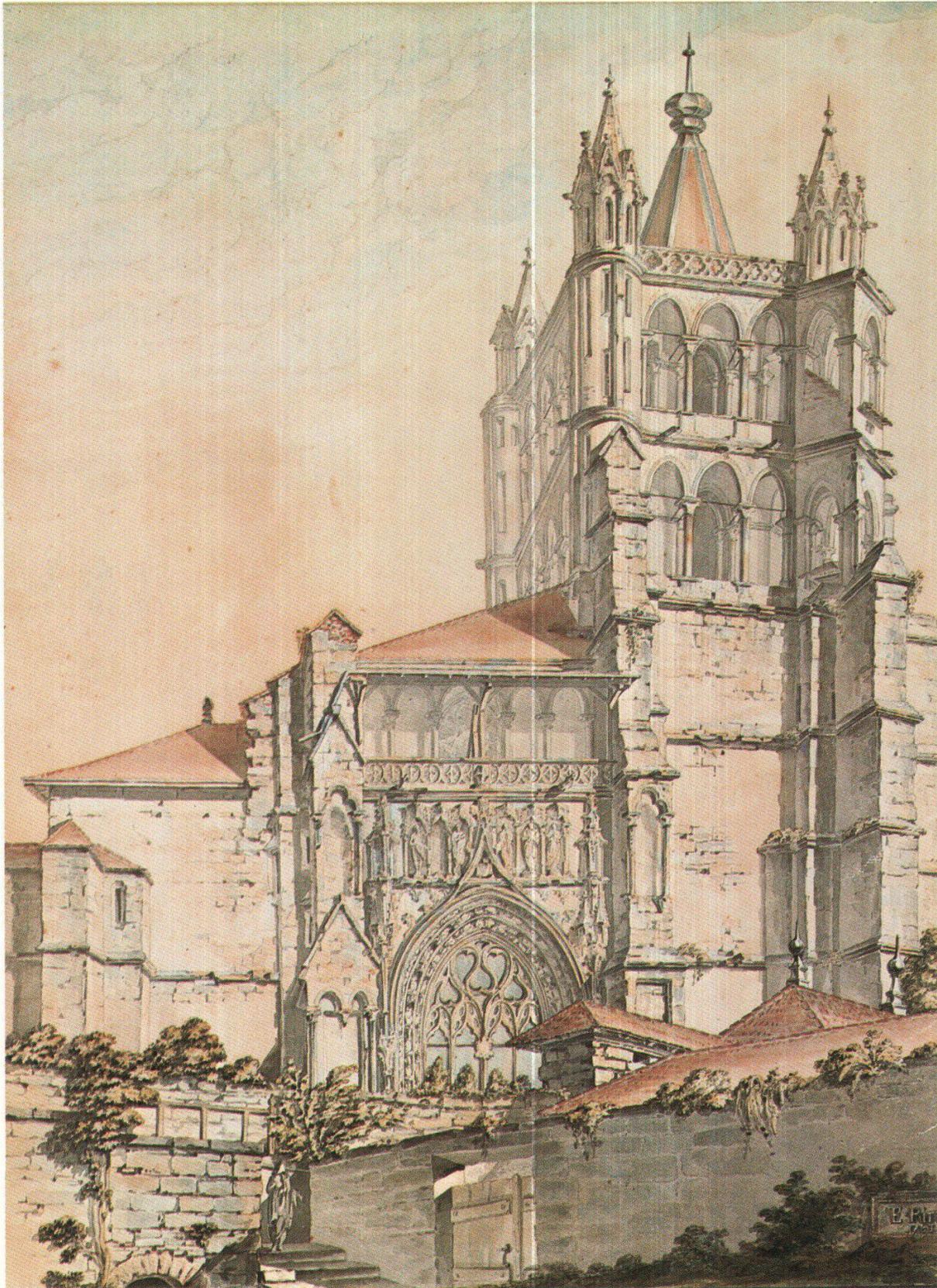
français: Guillaume de Bray, de Reims, cardinal de Saint-Marc, et Ancher Pantaléon, de Troyes, cardinal de Sainte-Praxède, des Italiens: Ottobono Fieschi, de Gênes, cardinal de Saint-Adrien, Uberto de Coconato, d'Asti, cardinal de Saint-Eustache, Jacopo Savelli, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin (le futur Honorius IV), Matteo Orsini, de Rome, cardinal de Sainte-Marie in Porticu, Goffredo d'Alatri, cardinal de Saint-Georges ad Velum; cinq archevêques, ceux de Lyon, Aymar de Roussillon, de Ravenne, Bonifacio Fieschi, de Milan, Otton Visconti, de Besançon, Eudes de Rougemont, d'Embrun, Jacques Serene; une douzaine d'évêques, et tout d'abord le principal intéressé récemment élu au siège de Lausanne (juillet 1273), Guillaume de Champvent, ceux de Genève, Valence, Sisteron et Marseille, l'évêque de Paris, Etienne Tempier; de la péninsule ibérique, les évêques de Valence et de Coimbra; d'Italie, quatre seulement, dont trois du Royaume de Naples, Venosa, Ariano et Crotona, plus Crémone.

<sup>1</sup> De son côté, Rodolphe de Habsbourg est entouré des siens, de la reine Anna de Hohenberg, de ses fils, Albert, l'aîné, âgé de vingt ans, Hartmann (douze ans), et Rodolphe (quatre ans), de ses filles, à commencer par Agnès, qualifiée de « ducissa Saxonie » — car elle venait d'épouser le duc de Saxe, Albert —, et trois de ses sœurs. La suite impériale comprend les ducs de Bavière et de Lorraine, le duc de Teck, le duc Philippe de Carinthie, le margrave de Hochberg, gendre du souverain, les comtes Albert et Bourcart de Hohenberg, le burgrave de Nuremberg, Frédéric, les comtes de Leiningen, Emicho et Frédéric, ceux de Katzennellenbogen, de Basse-Alsace, de Fribourg, de Ferrette, Thibaud, comte de Bar, et nombre d'autres seigneurs et chevaliers, sans oublier ce Jean de Chalon-Arlay, dont on sait la place qu'il tenait en Franche-Comté, et les revenus qu'il tirera des péages de Jougne et des Clées. On est en droit, comme le fait Redlich, de ranger du côté de l'empereur, les évêques de l'Empire, ceux de Liège, Jean d'Enghien, de Spire, Frédéric de Bollanden, de Constance, Rodolphe de Habsbourg, un cousin de l'empereur, de Trente, Henri Knoderer, de l'ordre des Chevaliers teutoniques, enfin l'évêque de Bâle, Henri d'Isny, de l'ordre des frères Mineurs, que le pape a consacré à Lausanne même.

Habsbourg d'être un des grands souverains du Moyen Age, et d'assurer la destinée de sa famille. Quand il meurt, le 15 juillet 1291, on voit se former en Suisse centrale, cette alliance des trois communautés forestières, les Waldstätten: Uri, Schwytz et Unterwald que nous commémorons le 1<sup>er</sup> août. Mais 1291, c'est aussi l'année où Saint-Jean-d'Acre, le dernier port que les Latins tenaient encore en Palestine, tombe aux mains des Infidèles, malgré la résistance désespérée de ses défenseurs, parmi lesquels s'est signalé un chevalier vaudois, le sire Othe de Grandson <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur le siège de Saint-Jean-d'Acre, voir JEAN RICHARD, *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris 1953, p. 333-345.



*Vue perspective du portail et de la tour en 1763  
E. Ritter, Musée des Beaux-Arts Berne, photo A. Held*